

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20220609-18-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2022  
Date de réception préfecture : 24/06/2022

**République Française**

\*\*\*\*\*

**Meurthe-et-Moselle**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 8 pouvoirs

**Date de convocation**

**3 Juin 2022**

**DELIBERATION**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 9 Juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

**Présents :** Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON.

**Absent excusé :** Denis MACHADO.

**Représentés :** Marie-José AMAH par Antony KUHN, Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Martine LEPIANKO par Dominique VOINSON, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN, Rémi WAGNER par Magali CLEMENT-DILLMANN.

Monsieur Denis GODEFROY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Gestion des réseaux publics de l'ensemble immobilier « Les Villas du Joli Bois » à Liverdun – Constitution de servitudes**

**N° de délibération : 18**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	44	44	0	0	0

**Rapporteur : M. LEGGERI**

L'établissement « Meurthe et Moselle Habitat Office Public de l'Habitat » a réalisé en 2021 un ensemble immobilier dénommé « Les Villas du Joli Bois », avenue Frédéric Chopin à Liverdun.

Cet ensemble est composé de 28 logements, consistant en :

- 12 maisons de type F4 en accession,
- 4 maisons de type F4 en location,
- 2 bâtiments collectifs de 6 logements chacun (6 F2 et 6 F3)

L'emprise foncière correspondante est traversée par un collecteur public d'eaux claires parasites et par des réseaux séparatifs (collecte des eaux usées et des eaux pluviales) desservant les différentes parcelles aménagées.

De par la situation des équipements publics implantés sur des propriétés privées, celles-ci doivent se trouver de plein droit grevées d'une servitude destinée à permettre l'accès des dites installations par les agents du Bassin de Pompey afin d'assurer

l'entretien et les interventions sur les réseaux, ou de leur remplacement, employant le cas échéant tous les engins nécessaires.

Sur l'emprise des réseaux publics et de part et d'autre de leur implantation, en correspondance avec les normes en vigueur, l'acte de servitude interdira également d'édifier toute construction et de planter tout arbre ou arbuste, ceci de manière à n'occasionner aucune difficulté d'accès ou à éviter toute détérioration directe ou indirecte des équipements publics.

Tout dommage causé aux équipements publics, par défaut de respect des obligations liées à la servitude, seront à la charge de l'auteur du dommage ou du propriétaire du fonds grevé.

De par l'existence de réseaux collectifs d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales, chaque parcelle se trouvera enfin grevée d'une servitude d'écoulement des eaux.

Un acte notarié de servitudes a été rédigé dans ce sens.

Les frais afférents à l'établissement et à la publicité de l'acte seront facturés intégralement à l'établissement « Meurthe et Moselle Habitat Office Public de l'Habitat ».

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider l'acte de servitudes tel qu'annexé et d'en approuver la signature.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la signature de l'acte contenant constitution de servitudes pour la gestion des équipements publics du Bassin de Pompey sur les emprises parcellaires de l'ensemble foncier « Les Villas du Joli Bois », avenue Frédéric Chopin à Liverdun.

**AUTORISE** le Président à signer ledit acte contenant constitution des servitudes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC